

SERVICES
TECHNIQUES
-
ADMINISTRATIF
-
ST/JZ/JDA/EL/SD

DOMAINE : Vente avec véhicule sur domaine public

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°005/26

Département de
SEINE-ET-MARNE
-
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
-
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Objet : Autorisation pour la vente alimentaire avec véhicule, stationnement sur le parking de la gare aux emplacements destinés aux food trucks, à Roissy-en-Brie, afin d'effectuer la vente occasionnelle de produits alimentaires, tous les jeudis, du jeudi 15 janvier 2026 au jeudi 12 mars 2026.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°57/2021 en date du 28 juin 2021 portant fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

VU la décision n°123/2025 en date du 29 août 2025 portant sur la révision des tarifs de droits de voirie ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur Yves PERERA, domicilié 27 rue Léon Menu, 94360 Bry-sur-Marne, qui sollicite l'autorisation de stationner son camion « Viêt Délice » sur le parking de la gare aux emplacements destinés aux food trucks à Roissy-en-Brie, afin de vendre diverses denrées alimentaires ainsi que des boissons non alcoolisées.

A R R E T E

Article 1 : Monsieur Yves PERERA est autorisé à stationner son camion « Viêt Délice » à Roissy-en-Brie, sur le parking de la gare aux emplacements réservés aux food trucks, les jeudis de 17h00 à 22h30, afin de vendre des denrées alimentaires ainsi que des boissons non alcoolisées à partir du jeudi 15 janvier 2026 jusqu'au jeudi 12 mars 2026.

Article 2 : Monsieur Yves PERERA devra s'acquitter des droits de voirie fixée à 16,23 € par jour. Un titre de recette sera émis à cet effet.

Article 3 : MM - Mme - le Maire de Roissy-en-Brie,
- le Trésorier Principal de Chelles,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roissy-en-Brie, le 12 janvier 2026

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de
l'urbanisme, de l'environnement, des grands
projets, des travaux et des quartiers

Jonathan ZERDOUM